

les États-Unis. Pour le Canada, c'est de loin la plus importante de toutes ses relations extérieures.

Le rapport parle ensuite de l'évolution de la conception qu'on se fait de cette relation.

Les honorables sénateurs se souviendront que ces derniers mois et ces dernières années, on a beaucoup parlé de relations spéciales entre le Canada et les États-Unis et de ce qu'on entend par «relations spéciales». Après avoir étudié la question en détail sur plusieurs pages, le rapport du comité tire les conclusions suivantes:

Étant donné ces liens géographiques, les affinités et les échanges entre les deux peuples, les communications qui les lient, les institutions comparables et l'importance des liens commerciaux, culturels et autres, le comité se demande comment ces relations pourraient avoir un caractère autre que «unique»? Le Canada n'a plus droit à un traitement spécial, mais il ne peut nier l'existence d'une relation «spéciale» avec son voisin du sud.

Puis nous en arrivons aux problèmes actuels. Je tiens à souligner que la liste des points épineux, si je puis employer ce terme n'est pas exhaustive. Elle n'est donnée qu'à titre d'exemple et il ne s'agit nullement d'une liste équilibrée et précise. Le rapport énumère sur deux ou trois pages les points de friction qui existent à l'heure actuelle. Ceux-ci varient d'un mois à l'autre car certains d'entre eux sont résolus, d'autres disparaissent d'eux-mêmes et d'autres encore constituent des problèmes auxquels nous nous habituons.

Nous avons cru bon de citer certains exemples pour donner une idée de l'importance des problèmes et des points de friction. Mais il faut bien comprendre que nous avons affaire à deux pays qui entretiennent des relations dans de nombreux domaines, et il faut bien replacer ces problèmes et ces points de friction dans la perspective de l'immensité de ces relations.

Je dirais en passant que certains se plaignent à dire que nos relations avec les États-Unis se détériorent. Quant à moi, je préfère dire qu'elles deviennent plus complexes. Elles ont été plus ou moins automatiques pendant des années, mais depuis dix ou quinze ans, nos relations sont devenues beaucoup plus complexes quand ont commencé à surgir dans le monde des problèmes concernant l'énergie, la pénurie de ressources, l'épuisement des réserves de poisson, la pollution et ainsi de suite.

Toutes ces questions ont créé des problèmes entre nos deux pays. Le rapport traite donc des mécanismes qui permettront de les résoudre et fait un certain nombre de recommandations sur la façon d'améliorer ces mécanismes, au fur et à mesure où ce sera nécessaire, pour répondre aux nouvelles exigences dans ce domaine.

Vers la fin du rapport, il est dit que le comité va maintenant passer à la deuxième étape de son étude, qui constituera un deuxième volume, et on peut y lire ceci:

Dans sa prochaine étape, l'étude abordera les relations commerciales du Canada avec les États-Unis.

Je vais parler pendant quelques instants de cette partie de l'étude. Comme je l'ai dit à la presse et à d'autres, cette étude porte sur la totalité des échanges de biens et de services entre nos deux pays.

J'insiste sur ce point car, lorsqu'on parle de commerce avec les États-Unis, on a tendance à penser immédiatement aux échanges de biens manufacturés, aux droits de douanes, au libre-échange, et autres choses du même genre. Il ne fait aucun doute que le rapport du Conseil économique

du Canada, rendu public en juillet dernier, jouera un rôle très significatif dans notre étude sur les échanges commerciaux entre les deux pays. Nous aborderons d'autres sujets, mais cette question, mineure malgré son importance, entrera aussi dans notre étude.

Je voudrais dire au sénateur Desruisseaux, qui a pris la parole hier soir à ce sujet, que le docteur Raynauld, président du Conseil économique du Canada nous a fait l'honneur de sa présence au comité, et qu'il sera certainement de nouveau parmi nous.

Cependant, notre étude sera beaucoup plus approfondie. Pour ce qui est du commerce avec les États-Unis, 50 p. 100 des exportations, concernent des produits manufacturés. L'accord canado-américain sur l'automobile représente environ les deux tiers de ce pourcentage, ce qui laisse environ un sixième de produits manufacturés autres que ceux de l'industrie automobile. C'est pourquoi, une partie importante de notre étude devra se pencher sur le commerce des produits bruts, des ressources renouvelables et non renouvelables, semi-transformées ou fabriquées, ainsi que du tourisme, des exportations invisibles, des mouvements de capitaux et ainsi de suite. A plusieurs occasions, différentes études ont été consacrées à tous ces secteurs séparément, mais notre étude sera la première à essayer de rassembler dans une même perspective tous ces échanges de produits et de services.

Il s'agit d'une vaste entreprise, mais nous ferons de notre mieux, selon la même optique que celle que nous avions adoptée dans notre premier volume.

• (1510)

Je ne voudrais pas abuser du temps des honorables sénateurs pour examiner en détail le rapport relatif au volume 1. Je suis sûr que bien des sénateurs se donneront la peine de lire le rapport. Il n'est pas bien long, mais il est assez substantiel et il sera intéressant à lire. Il renferme des recommandations importantes qui n'ont pas retenu l'attention des journalistes. Ces recommandations portent notamment sur le fonctionnement de la Commission mixte internationale, sur la création de ministères provinciaux des affaires intergouvernementales, sur la solution de nos frontières en eaux salées avec les États-Unis et ainsi de suite.

Il y a surtout deux recommandations qui semblent avoir attiré l'attention des journalistes—and j'admettrai qu'il s'agit de deux des recommandations les plus importantes du rapport—tout comme nous, on y dit qu'il importe que le gouvernement et le ministère des Affaires extérieures reconnaissent davantage la manière dont le pouvoir à Washington est passé des mains du président au Congrès.

J'aimerais citer le premier alinéa qui figure à la page 80 du rapport sous la rubrique «Contacts au niveau législatif»:

Le gouvernement du Canada a hésité, pour une foule de raisons, à élaborer un programme actif de liaison avec les membres influents du Congrès. Le Comité a appris que les gouvernements d'autres grands pays se sentent beaucoup moins gênés que le Canada par le fait que leurs ambassadeurs sont accrédités auprès de l'exécutif. Le Canada surestime peut-être l'importance de ce facteur tout en sous-estimant celle de la division constitutionnelle des pouvoirs aux États-Unis, qui donne un rôle de premier plan au Congrès. Ou encore, il considère peut-être que le département d'État américain peut et veut toujours bien expliquer au Congrès la position canadienne, point de vue que le Comité ne peut pas accepter. Quelle qu'en soit la raison, les témoins américains qui ont comparu devant le Comité